

DEMANDE 20__-20__
PROJET INDIVIDUEL

Nom _____ Prénom _____ Téléphone _____

No. _____ Rue _____ App. _____ Ville _____ Code postal _____

Courriel du CSSBF _____

École : _____

Enseignante régulière ou enseignant régulier

Enseignante ou enseignant à temps partiel 50 % et + : _____ %

Début du contrat : _____ Fin du contrat : _____
Date Date

Champ d'enseignement préscolaire – champ 02
primaire –
secondaire –
adulte

Titre de l'activité : _____

Endroit : _____ Date de pré-inscription (s'il y a lieu) : _____

Votre participation débute le _____ à _____
(date) (heure)
et se termine le _____ à _____
(date) (heure)

Frais demandés par la participante ou le participant

Suppléance ☐ Oui ☐ Non Date(s) demandée(s) : _____
(2 journées maximum)

Inscription au tarif de membre (si aucun frais, entrer 0)	
Hébergement : 225 \$ par jour (si aucun frais, entrer 0)	
Repas : Déjeuner : Dîner : Souper :	
Déplacement (0,60 \$ du kilomètre) Entrez le nombre de km ici X	
Stationnement (s'il y a lieu) (si aucun frais, entrer 0)	
Total	

Signature de la requérante ou du requérant

Date

Approbation de la direction d'école

Date

(ANNEXER UNE COPIE DE LA DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ ET DES COÛTS)

Informations

Frais admissibles à un remboursement

Description	PROJETS INDIVIDUELS		
Frais d'inscription	Congrès, colloques, symposium, etc.		
Frais de repas	100 % du coût au tarif de membre.		
Frais de déplacement	Déjeuner : 15 \$ Dîner : 20 \$ Souper : 28,50\$ 0,60 \$ du kilomètre; - Kilométrage alloué sur une base de trois participantes, participants; - Les points de départ et d'arrivée sont le centre administratif du CSSBF; - Les frais de train sont admissibles au tarif économique, sur présentation d'une pièce justificative.		MAXIMUM DE 750 \$ PAR PERSONNE PAR ANNÉE POUR UN PERFECTIONNEMENT DE 2 JOURS MAXIMUM DE 950 \$ PAR PERSONNE PAR ANNÉE POUR UN PERFECTIONNEMENT DE 3 JOURS ET PLUS.
Stationnement	100 %		
Frais d'hébergement	225 \$ maximum par coucher *		
Frais d'hébergement chez un parent ou ami	30 \$		
Suppléance	Maximum de 3 dates correspondant à l'évènement par personne par année.		

- * L'hébergement est autorisé la veille d'un évènement pour la région métropolitaine, la région de Québec et les régions plus éloignées que celles mentionnées.

Veuillez acheminer cette demande par courriel à l'attention du comité de perfectionnement des enseignants au : ComPerf@cssbf.gouv.qc.ca

Date limite :

- 15 septembre pour les événements ayant lieu avant la fin décembre et les événements suivants : « De mots et de craies » et « ITA ».
- 30 novembre pour les événements ayant lieu à partir de janvier.

Toutes les réclamations de paiement avec les pièces justificatives originales doivent parvenir au comité de perfectionnement **maximum un mois** après l'activité.